

PAR COURRIEL

Québec, le 14 octobre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 2 octobre 2025, le député de Marquette inscrivait au feuilleton une question me demandant si j'envisage de nouvelles mesures ou un nouveau modèle de contrôle pour garantir le respect de la réglementation sur les produits de vapotage, tout en luttant contre la croissance d'un marché illégal et sa banalisation.

Depuis l'entrée en vigueur des mesures visant à mieux encadrer les produits de vapotage, le 31 octobre 2023, le ministère de la Santé et des Services sociaux collabore étroitement avec le bureau de l'Inspecteur national des services du domaine de la santé et des services sociaux de Santé Québec, afin d'assurer un respect de la réglementation. Entre le 31 octobre 2023 et le 7 octobre 2025, uniquement en lien avec l'interdiction des saveurs dans les produits de vapotage, 90 avertissements de non-respect ont été émis et 178 rapports d'infraction généraux (constats d'infraction) sont actuellement en traitement ou en attente d'autorisation par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'il appartient au DPCP d'autoriser ces constats d'infraction et procéder à la signification (remise) de ceux-ci aux contrevenants.

Malgré les efforts déployés, des produits de vapotage non conformes demeurent accessibles sur le marché. Cette situation souligne l'importance de continuer les travaux visant à identifier les avenues les plus efficaces pour mieux prévenir les contournements observés.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-03297